



Le Chiffre Déchaîné

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes n°187

Contre la baisse des salaires réels chez les Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes, les syndicats ont mis fin aux réunions paritaires du mois de juin.

La réunion de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) de la branche des Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes qui s'est tenue le 2 juin 2023 a porté uniquement sur la question des salaires.

Lors de la réunion précédente, le patronat avait, en effet, fait une proposition que la délégation salariée avait considérée comme très insuffisante (4% pour le point de base et 0% sur le point hiérarchique).

La délégation patronale est revenue avec une proposition relativement identique (4,5% pour le point de base et 0% pour le point hiérarchique) ce qui entraîne une hausse du premier niveau de +4,4% et du dernier niveau de +1,71% dans un contexte inflationniste de plus de +6%.

Pour rappel, cette négociation intervient suite à l'actionnement en janvier 2023 du dispositif légal permettant aux représentants syndicaux d'une branche l'ouverture de négociation salariale lorsque le 1^{er} niveau hiérarchique d'une grille conventionnelle se retrouve en dessous du SMIC.

Ce qui est le cas depuis le 1^{er} janvier 2023 dans la branche des Experts-Comptables (1694€ brut vs 1747€).

La proposition patronale a été jugée unanimement par les représentants salariés comme indécente : le premier coefficient de la branche passe de 1.693,27 euros à 1.767,79 euros, c'est-à-dire environ 20 euros de plus que le SMIC. Cette augmentation est dérisoire et méprisante au regard de l'inflation des produits alimentaires qui tournent à un peu plus de +14% alors que la profession est règlementée et en croissance permanente.

Et c'est sans compter les 200 millions d'euros versés par l'Etat au titre de l'alternance pour 15.000 stagiaires - hors aides aux entreprises pour le recrutement d'apprentis (8.000 € pour les stagiaires bac +5) - qui ne sont pas venus grossir les effectifs de la branche par la suite.

Le niveau des salaires et l'exigence du métier sont bien trop déconnectés.

C'est pourquoi, devant tant de mépris pour les salarié.e.s de la branche, l'ensemble des organisations syndicales a mis fin aux réunions paritaires du 2 Juin 2023.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Experts-Comptables »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes